

REGLEMENT DU JEU « ABOU TALL »

Article 1 - Organisation

TURENNE MUSIC, SARL au capital de 407.625 Euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 439 761 206, ayant son siège social à Paris 75003, 61, rue de Turenne, **Label Labréa Music**, organise un jeu du 13 août 2020 au 3 septembre 2020 à partir du site <https://coverplay.fm/aboutallghettochic>

Article 2 - Principe du jeu

Le jeu nécessite pour les participants :

- Soit de pré-commander l'album « Ghetto Chic » de l'Artiste Abou Tall via son « store » Dify aboutall.store
- Soit de sauvegarder l'album « Ghetto Chic » de l'Artiste Abou Tall via le lien <https://coverplay.fm/aboutallghettochic> sur leurs comptes de streaming personnels (spotify, deezer, apple music).

Tous les participants ayant précommandé ou pré-sauvegardé (via les deux sites précités) avant le 13 août 2020 seront automatiquement inscrites au jeu concours.

Un tirage au sort sera effectué par le Label Labréa Music et l'annonce des gagnants sera effectuée le 8 septembre 2020.

Le remboursement de la connexion au site précité (inscription en ligne, acceptation du règlement, participation) sera effectué sur simple demande à l'adresse suivant : Turenne Music - Label Labréa Music - Jeu Abou Tall 2020 - 61, rue de Turenne - 75003 Paris. La demande doit indiquer lisiblement les nom, prénom, adresse complète, et doit être accompagnée impérativement d'un RIB ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées. Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes et affranchie au tarif économique.

Le remboursement de la connexion interviendra par virement bancaire dans la limite de 3 (trois) minutes de connexion, sur la base forfaitaire du coût de communication zone locale, au tarif Orange/France Telecom soit 0,16 Euros la minute

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Il ne peut y avoir qu'un seul remboursement par participant et ce quelque soit le nombre de participations du joueur participant.

Article 3 - Dotation

Les dotations sont 2 (deux) fois 2 (deux) places (soit 22 Euros la place unitaire) pour le concert de l'Artiste Abou Tall le 3 février 2021 organisée à la salle La Maroquinerie (23, rue Boyer, 75020 Paris) étant expressément précisé que Turenne Music ne prend pas en charge les frais de transports et d'hébergements pour aller audit concert et en revenir.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même numéro de téléphone, même adresse).

Les joueurs gagnants des places dudit concert devront indiquer à Turenne Music dans un délai de 24h (vingt-quatre heures) avant ledit concert s'ils se désistent, dans ce cas Turenne Music se réserve le droit d'attribuer le lot à un autre participant ou de ne pas le faire.

Chaque gagnant renonce à réclamer à Turenne Music tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation de son prix.

Du fait de l'acceptation de son prix, chaque gagnant autorise Turenne Music à utiliser son nom, prénom, pseudonyme, son image, dans toute opération promotionnelle en relation directe avec l'Artiste Abou Tall notamment dans le présent jeu, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné. Le gagnant autorise la mise en ligne de son image sur les sites ou pages des réseaux sociaux promotionnels dédiés à l'Artiste Abou Tall.

Turenne Music ne pourra pas être tenue responsable en cas d'annulation du concert de l'Artiste Abou Tall à La Maroquinerie, aucun autre lot ne sera alors attribué.

Article 4 - Participation

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique domiciliée en France Métropolitaine et disposant d'un compte streaming personnels (spotify, deezer, apple music), à l'exclusion du personnel de la société organisant le jeu et de leurs familles. Concernant les personnes mineures, leur participation interviendra sous la responsabilité de leur représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autrui.

Article 5 - Accès au règlement

Le règlement est publié sur le site <https://coverplay.fm/aboutallghettochic>

Ce règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Turenne Music, dans le respect des conditions énoncées et publié par annonce en ligne sur le site précité.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : Turenne Music - Label Labréa Music - Jeu Abou Tall 2020 - 61, rue de Turenne - 75003 Paris.

Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande, sur la base du tarif normal « lettre » en vigueur pour le courrier.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Turenne Music tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier recommandé avec accusé réception. Turenne Music se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect du présent article. La responsabilité de Turenne Music ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6 - Informatiques et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la législation en vigueur notamment la réglementation en matière de données à caractère personnel, les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès ou de rectification ou de suppression des données les concernant.

Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de Turenne Music et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à Turenne Music, par courrier à l'adresse suivante : Turenne Music - Service juridique - Jeu Abou Tall 2020 - 61, rue de Turenne - 75003 Paris ou par email à l'adresse email suivante info@wagram-music.com en joignant la copie d'une pièce d'identité à la demande.

Le remboursement des frais de la demande de rectification ou de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes et affranchie au tarif économique si un courrier a été adressé.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Toute reproduction et toute représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites.

Article 8 - Attribution de compétence

Le présent règlement est régi par la loi française. Les éventuelles contestations relatives au présent jeu devront être formulées sur demande écrite au plus tard 90 (quatre-vingt-dix) jours après la date limite de participation au présent jeu et envoyées à : Turenne Music - Service juridique - Jeu Abou Tall 2020 - 61, rue de Turenne - 75003 Paris. En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.
